



Février 2018

Prestations en nature de la CCAS : Le volet social

gis

Nous sommes aujourd'hui à la phase de négociation du volet social concernant la délégation des prestations en nature de la CCAS à la MSA au 01/01/2019.

L'UNSA RATP a exprimé à plusieurs reprises son opposition à ce dossier économique.

Il est de notre responsabilité d'accompagner les 68 agents impactés dans cette réorganisation.

L'UNSA RATP a revendiqué lors de ce dossier :

- * L'attribution de points
- * Une prime importante
- * Un avancement hors quota pour les opérateurs
- * L'application GPEC, l'IG 436
- * Un accompagnement au plus proche des particularités des agents
- * Une enveloppe conséquente pour la formation
- * Une attention pour les agents en fin de carrière
- * Un regard particulier sur les futures commissions de classement dans les départements d'accueil
- * Une équité de traitement opérateurs / maîtrises
- * Que la prime soit actée à la date du 15/05/2017 (date de la première pluri-syndicale)

La Direction propose :

- ▶ 1000 euros de prime, nous avons obtenu **1800 euros pour tous**
- ▶ Des rencontres régulières entre OS et Direction sur l'évolution du redéploiement des agents
- ▶ De s'engager à être attentive aux agents en fin de carrière



Après de longs débats, REFUS CATEGORIQUE de la Direction d'attribution de points ainsi qu'un avancement automatique.

Quand certains restent campés sur leur position : « DES POINTS, SINON RIEN »...

Vos élus UNSA RATP eux, souhaitent garantir aux agents concernés un volet social respectable

« UN TIENS VAUT MIEUX QUE DEUX TU L'AURAS »

S'obstiner sur des positions peut coûter très cher aux agents concernés.

Rappelez-vous MIAMI en 2006, relevé de décision, car aucun syndicat n'avait signé le volet social.

Résultat : Diminution de la prime allouée, et la disparition d'une enveloppe de points.

*Nous avons obtenu
1800€ pour tous.*

Un accord quand cela est possible, est toujours préférable pour les agents !



- Actif
 Retraité

BULLETIN D'ADHESION 2018

Nom* : Prénom* : Matricule :

Fonction : Attachement* : Département* : Code LAC* :

Opérateur Cadre Maitrise MAE

Date de naissance : Date d'entrée à la régie :

Adresse* : Code Postal* : Ville* :

Tel. Intérieur : Tel. Portable* : Tel. Fixe :

E-mail* : Nom du Délégué syndical :

Observations : Date* : Signature* :

* informations indispensables

Cotisation annuelle : Retraité = 28€ - Opérateur / DEV / MAE = 57€ - Maitrise / Cadre = 66€

Je joins mon paiement : par chèque(s) - en espèces - par Carte Bancaire - J'opte pour le prélèvement (IBAN)

A remettre à un militant UNSA ou à retourner par courrier à :

SYNDICAT UNSA RATP - 11, rue Victor Hugo, 93170 Bagnole (courrier interne: LAC BAVH)

